

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

Nos étudiants

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 14-21

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__14_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

NOS ÉTUDIANTS.

Nous n'avons pas la prétention, dans le court article qui va suivre, de faire connaître le nombre total des jeunes gens qui suivent en France l'enseignement supérieur. Dans une brochure très intéressante que nous avons sous les yeux, M. Paul Melon fournit le relevé complet des ressources de cet enseignement, et il n'était pas facile de les rassembler dans un même cadre, car, en dehors de l'Université ou plutôt de la réunion des diverses Facultés, combien d'écoles existent qui sont des instruments de culture de premier ordre ! il nous suffira de citer le Collège de France, le Muséum, l'École normale, l'École des Chartes, l'École des sciences orientales, l'École polytechnique, l'École centrale des arts et manufactures, et bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer.

Dans l'enseignement universitaire ou classique même, il y aurait lieu de mentionner, en dehors des grands séminaires, les futurs avocats, médecins et professeurs qui suivent les cours des Facultés catholiques de Paris, Lille, Lyon, Angers et Toulouse. Disons seulement, pour n'y plus revenir, que dans ces Facultés libres il y aurait, d'après les chiffres qui ont été communiqués à M. le député Dupuy (de la Haute-Loire), rapporteur du budget du ministère de l'instruction publique, pour l'exercice 1892 :

Étudiants en droit, dont 284 à Paris.	641
— en médecine	118
— ès sciences	59
— ès lettres.	96
-- en pharmacie.	17
Total	<u>931</u>

Revenons à l'enseignement universitaire officiel. On sait qu'il est donné par les établissements ci-après : deux facultés de théologie protestante, 16 facultés des sciences, autant des lettres, autant de droit, en comprenant dans ces nombres l'École d'Alger, 3 facultés de médecine, 3 écoles de pharmacie et 3 facultés mixtes de médecine et de pharmacie, sans compter 18 écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, dont 3 sont dites de plein exercice.

Toutes ces facultés et écoles sont fréquentées aujourd'hui par 18,785 étudiants répartis comme il suit :

Nombre des étudiants au 15 janvier 1891.

	PARIS.	PROVINCE.	TOTAL.
Théologie protestante. . .	31	63	94
Droit	2,571	3,157	5,728
Médecine.	3,050	2,141	5,191
Sciences.	583	1,064	1,647
Lettres.	1,007	1,640	2,647
Pharmacie	973	798	1,771
	<u>8,215</u>	<u>8,863</u>	<u>17,078</u>
Écoles préparatoires . . .	»	1,707	1,707
Total général.			<u>18,785</u>

A ne considérer que les étudiants des facultés, on constate qu'il y en a 17,078 qui se répartissent à peu près également entre la faculté de Paris et toutes les facultés réunies de la province.

Il ne nous appartient pas d'indiquer ici les mesures prises depuis une vingtaine d'années pour le développement de l'enseignement supérieur en France. Disons seulement que les efforts ont été immenses. Depuis quinze ans, l'État et les provinces ont consacré 115 millions aux dépenses extraordinaires de cet enseignement et dans le même laps de temps son budget annuel a presque triplé: il est aujourd'hui de 12 millions de francs environ et dans ce chiffre ne sont pas comprises les sommes considérables que coûtent annuellement les grandes institutions d'ordre supérieur que nous avons mentionnées plus haut.

Tant d'efforts ont-ils abouti, et y a-t-il eu dans le nombre des étudiants la même marche en avant? C'est ce dont on peut se rendre compte par le petit tableau suivant, qui indique leur progression depuis 1875.

Nous ne parlons ici que des étudiants proprement dits, en laissant de côté les élèves des écoles préparatoires.

Étudiants des Facultés.

	1875-1876			1891		
	PARIS.	PROVINCE.	TOTAL	PARIS.	PROVINCE.	TOTAL.
Théologie protestante	»	54	54	31	63	94
Droit	2,332	2,907	5,239	2,571	3,157	5,728
Médecine	1,946	683	2,629	3,050	2,141	5,191
Sciences	117	176	293	583	1,064	1,647
Lettres	31	207	238	1,007	1,640	2,647
Pharmacie	712	134	846	973	798	1,771
	<u>5,138</u>	<u>4,161</u>	<u>9,299</u>	<u>8,215</u>	<u>8,863</u>	<u>17,078</u>

Indiquons, d'après ce tableau, quelle a été la mesure du progrès dans les diverses facultés :

Théologie protestante	40	ou	74 p. 100.
Droit	489	—	9 —
Médecine	2,562	—	97 —
Sciences	1,354	—	462 —
Lettres	2,409	—	1.001 —
Pharmacie	925	—	109 —
Ensemble	<u>7,779</u>	ou	<u>83 p. 100.</u>

Ainsi, dans ce court intervalle de 15 à 16 ans, le nombre des étudiants s'est accru de 83 p. 100; l'augmentation a été insignifiante pour les étudiants en droit (1), assez faible pour les étudiants en médecine et en pharmacie; le progrès, en revanche, a été énorme dans les facultés de sciences et de lettres, dont les grades et les diplômes sont de plus en plus recherchés.

1. Il semble cependant que dans l'année scolaire où nous entrons, le nombre des étudiants en droit tende à augmenter. Beaucoup s'inscrivent pour le doctorat, pour bénéficier de la loi militaire et ne faire qu'un an de service sous les drapeaux.

Le même tableau permet de constater qu'en 1875, le nombre des étudiants à Paris l'emportait sensiblement sur le nombre total des étudiants en Province, mais les départements et les grandes villes, désireuses de conserver leur jeunesse studieuse, y ont en partie réussi. Aujourd'hui, en effet, il y a un peu plus d'étudiants en province qu'à Paris. Aussi, pour Paris, la progression n'est-elle dans l'intervalle considéré que de 60 p. 100, tandis que pour la province elle s'élève à 88 p. 100. Si ce mouvement continuait, ce serait un grand bien pour les familles qui pourraient ainsi mieux surveiller leurs fils.

Toutefois, ce mouvement n'est pas assez prononcé pour éloigner de Paris les étudiants des départements. L'attrait de la capitale, aussi bien que la juste idée qu'on se fait de la supériorité de son enseignement lui assureront toujours une clientèle considérable. Il est d'un grand intérêt de rechercher jusqu'où cette clientèle s'étend, ou en d'autres termes de connaître le département d'origine des étudiants qui lui viennent de la province.

Le beau volume que le ministère de l'instruction publique a consacré à l'enseignement supérieur en vue de l'Exposition universelle de 1889, et qui a été reproduit en partie dans l'*Annuaire statistique de la France de 1890*, nous donne le moyen de résoudre ce problème.

Seulement nous devons dire que les chiffres que nous empruntons à cette publication se rapportent à l'année 1888 et ne portent que sur les étudiants des catégories suivantes : droit, médecine et pharmacie, à l'exclusion de ceux qui suivent les écoles préparatoires, dont nous nous sommes contenté d'indiquer le nombre en bloc. (Voir le tableau ci-contre.)

Nous n'en finirions pas si nous tirions de ce tableau toutes les conséquences qu'il comporte, nous nous bornerons à quelques points faciles à saisir.

En considérant les totaux généraux, on trouve qu'il y a à Paris 7,573 étudiants des trois catégories observées, tandis qu'il n'y en a que 5,192 qui suivent les facultés de province.

Les étudiants en droit sont à peu près équivalents en nombre à Paris et en province : 2,433 contre 2,961. Toutefois, ce faible excédent constaté en faveur de la province prouve que la moitié environ des étudiants en droit restent dans leur pays natal. Il n'en est pas de même des étudiants en médecine ou en pharmacie : sur 5,602 étudiants en médecine, 4,071 vont à Paris, et sur 1,764 étudiants en pharmacie, Paris en compte 1,064. Paris semble être, par conséquent, le centre préféré de ces deux spécialités.

Sur les 7,573 étudiants qui séjournent à Paris, on compte 1,151 parisiens, 5,215 provinciaux et 1,207 jeunes gens venus des colonies ou de l'étranger. Les étrangers seuls sont au nombre de 918, et égalent, à 200 près, le nombre des étudiants d'origine parisienne. Ils le dépasseraient même si l'on comptait parmi eux les Alsaciens-Lorrains.

D'autre part, sur les 5,192 étudiants qui fréquentent les facultés de province, il n'y a que 81 parisiens, 4,730 provinciaux, et 381 jeunes gens venant des colonies ou de l'étranger ; les étrangers proprement dits n'y sont qu'au nombre de 182.

En prenant les choses dans leur ensemble, on constate qu'il y a 45 départements qui envoient plus d'étudiants à Paris qu'ils n'en conservent chez eux. L'excédent total en faveur de Paris, pour la France continentale seule, est de 3,635.

État, par origine de département, des étudiants inscrits au 15 janvier 1888.

DÉPARTEMENTS.	PARIS.			PROVINCE.			DÉPARTEMENTS.			PARIS.			PROVINCE.			EXCÉDENT.		
	Droit.	Médecine.	Pharmacie.	Total.	Droit.	Médecine.	Pharmacie.	Total.	Droit.	Médecine.	Pharmacie.	Total.	Droit.	Médecine.	Pharmacie.	Total.	Paris.	Provinc.
1 AIN	2	10	3	15	19	12	57	42	16	57	25	98	47	4	1	52	46	»
2 AISNE	51	70	30	151	7	5	9	21	43	45	23	111	3	8	1	12	99	»
3 ALGER	37	41	22	100	7	6	5	18	17	25	4	46	4	8	6	18	28	»
4 ALPES (BASSES)	6	4	1	11	21	6	6	27	13	29	4	46	17	1	»	18	28	»
5 ALPES (HAUTES)	2	4	1	7	7	5	1	13	8	37	14	59	69	72	26	167	108	»
6 ALPES-MARITIMES	9	14	3	26	14	8	1	23	17	5	5	44	12	14	3	29	15	»
7 ARDECHES	5	4	6	15	19	4	4	27	10	25	7	42	14	5	1	20	22	»
8 ARDENNES	22	44	20	86	11	3	3	17	36	43	25	94	10	3	1	14	80	»
9 ARIÈGE	23	17	8	48	42	3	46	91	58	28	17	165	126	125	108	359	194	»
10 AUBE	17	16	7	40	2	3	8	12	19	40	21	105	1	»	»	1	104	»
11 AUDE	17	16	7	40	2	3	8	12	19	40	21	105	1	»	»	1	104	»
12 AVEYRON	19	40	11	70	84	10	142	174	28	58	13	232	74	33	7	94	40	»
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	20	21	3	44	65	9	74	149	46	50	13	109	15	7	7	136	47	»
14 CALVADOS	20	41	25	86	70	2	72	144	36	7	6	59	29	17	15	61	80	»
15 CANTAL	27	29	6	62	29	5	34	28	10	36	7	53	29	17	15	61	80	»
16 CHARENTE	6	35	13	54	33	21	75	129	21	16	6	44	44	21	6	71	»	»
17 CHARENTE-INFÉRIEURE	23	55	13	91	49	56	124	218	7	29	9	45	11	8	5	24	189	»
18 CHÈRE	17	35	20	73	5	1	7	66	16	42	16	74	5	2	2	100	21	»
19 CORREZE	15	15	15	45	20	6	4	30	1	10	5	16	74	5	2	7	67	»
20 CORSE	14	18	1	33	8	8	40	56	1	10	5	16	22	6	3	31	15	»
21 CÔTE-D'OR	19	27	9	55	4	1	5	66	7	10	2	19	17	6	2	25	6	»
22 CÔTES-DU-NORD	7	27	9	43	23	8	31	64	570	437	94	1,151	59	18	4	81	1,070	»
23 CREUSE	19	32	16	67	4	1	12	55	77	77	16	170	19	2	»	19	151	»
24 DORDOGNE	17	31	10	58	49	48	122	221	41	27	109	16	19	2	»	8	101	»
25 DOUBS	20	34	9	63	17	5	22	41	58	21	181	6	6	1	»	7	174	»
26 DRÔME	4	6	5	15	12	8	22	41	4	32	3	45	23	5	»	28	17	»
27 EURE	21	25	16	62	10	2	13	50	51	40	13	104	13	2	»	27	77	»
28 EURE-ET-LOIR	19	28	14	61	2	1	3	58	4	33	5	42	60	16	6	82	40	»
29 FINISTÈRE	27	37	2	66	16	22	40	26	5	15	2	22	53	10	7	70	»	»
30 GARD	19	10	9	38	43	31	84	154	43	33	5	42	60	16	6	82	40	»
31 GARONNE (HAUTE)	10	29	3	41	136	12	152	274	111	11	2	23	31	30	»	61	»	»
32 GERS	9	32	9	41	61	8	85	150	3	3	4	9	25	20	6	51	»	»
33 GIRONDE	16	36	9	61	102	77	184	364	163	8	12	53	18	6	1	25	28	»
34 HERAULT	15	25	8	48	113	83	200	306	182	33	14	60	52	7	4	63	»	»
35 ILLE-ET-VILAINE	9	51	7	67	48	1	50	106	17	20	9	62	12	4	3	19	48	»
36 INDRE	28	32	17	77	9	2	13	64	11	16	3	30	25	19	10	54	»	»
37 INDRE-ET-LOIRE	31	41	19	91	9	4	13	78	44	71	21	136	4	3	1	8	128	»
38 ISÈRE	8	21	10	39	82	35	127	207	2,158	3,132	1,016	6,366	2,750	1,386	675	4,811	3,635	2,080
39 JURA	11	14	6	31	13	17	30	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
40 LANDES	4	17	3	24	20	18	49	87	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
41 LOIR-ET-CHER	22	15	8	45	5	2	7	62	18	34	3	55	73	9	1	83	1,555	28
42 LOIRE	10	19	3	32	30	36	80	146	37	52	3	92	22	21	»	43	49	»
43 LOIRE (HAUTE)	15	9	8	32	27	9	5	41	56	29	15	142	29	28	16	73	69	»
44 LOIRE-INFÉRIEURE	23	49	10	82	16	7	3	6	172	719	27	918	87	87	8	182	736	»
45 LOIRET	38	35	31	104	4	1	6	118	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
46 LOT	3	36	3	42	31	7	44	80	2,438	4,071	1,064	7,573	2,941	1,531	700	5,192	4,489	2,108
47 LOT-ET-GARONNE	5	18	2	25	52	22	85	159	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
48 LOZÈRE	8	13	1	22	19	9	31	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49 MAINE-ET-LOIRE	17	42	11	70	6	5	11	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX (Français)									2,158	3,132	1,016	6,366	2,750	1,386	675	4,811	3,635	2,080
ALGÈRIE									18	34	3	55	73	9	1	83	1,555	28
COLOMBES									37	52	3	92	22	21	»	43	49	»
ALSACE-LORRAINE									53	74	15	142	29	28	16	73	69	»
ÉTRANGERS									172	719	27	918	87	87	8	182	736	»
TOTAL GÉNÉRAL									2,438	4,071	1,064	7,573	2,941	1,531	700	5,192	4,489	2,108
Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie (provinc.)																1,434		
TOTAL GÉNÉRAL																6,626		

42 départements, au contraire, se prêtent moins au déplacement ; l'excédent des étudiants qui leur reste est de 2,080.

En résumé, Paris offre, sur la population des autres départements, un excédent de 1,555 unités, excédent qui arrive à 2,381, quand on tient compte des étudiants des colonies et de l'étranger.

Remarquons en passant combien est grand encore le nombre des étudiants alsaciens qui viennent chercher en France l'enseignement universitaire : il y en a 215, dont 142 à Paris et 73 dans les facultés de province.

L'attraction de Paris est générale ; il n'est pas un seul département qui ne lui fournisse son contingent d'étudiants ; toutefois, il est loin d'être le même pour tous. Pour nous rendre compte de cette inégalité de distribution, nous avons dressé une carte où les divers départements sont répartis en cinq catégories :

Ceux qui envoient à Paris plus de 100 étudiants.
— — de 100 à 75 étudiants
— — de 75 à 50 —
— — de 50 à 25 —
— — au-dessous de 25 —

Dans la première catégorie figurent par ordre décroissant, Seine-et-Oise 182, Seine-Inférieure 170, Nord 165, Aisne 151, Yonne 136, Loiret 124, Marne 111, Seine-et-Marne 109, Oise 105, Somme 104, Puy-de-Dôme 109, Allier 100.

Tous ces départements forment une masse compacte autour de la capitale, à la seule exception de l'Allier et du Puy-de-Dôme, mais ces deux derniers départements se rattachent à l'agglomération qui précède par la Côte-d'Or et la Nièvre, qui fournissent l'un 89 et l'autre 94 étudiants au contingent parisien.

En revanche, la région de l'Est et principalement celle du Sud-Est n'envoient que peu de jeunes gens à Paris, et il en est de même de la grande majorité des départements du Sud.

Une carte toute semblable, que nous avons dressée pour les étudiants des départements, est non moins explicite ; elle détermine encore mieux la puissance absorbante de Paris, qui ne s'étend pas à moins de 40 départements, parmi lesquels on distingue la plupart des départements de la frontière de l'Est, qui ne figureraient pas sous ce rapport dans la carte précédente, par suite du petit nombre d'étudiants qui en sont originaires.

En dehors de ce fait, cette carte met en évidence un résultat qu'on pouvait prévoir *à priori*, à savoir que les chiffres *maxima* portent sur les départements où siègent des facultés, et sur ceux qui les avoisinent de plus près. On voit par là que l'attraction des facultés de Lille et de Douai porte sur le Nord et le Pas-de-Calais, celle de Nancy sur Meurthe-et-Moselle, celle de Lyon et de Grenoble sur le Rhône, Saône-et-Loire, l'Isère, celle d'Aix et de Marseille sur les Bouches-du-Rhône, celle de Montpellier sur l'Hérault, l'Aude et l'Aveyron, celle de Toulouse sur la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Gers, celle de Bordeaux sur la Gironde, la Charente-Inférieure et la Dordogne, celle de Rennes sur l'Ille-et-Vilaine, etc. A cet égard, on ne peut s'empêcher de constater l'influence relativement faible des facultés de Caen, de Poitiers et de Dijon, au moins pour les catégories d'étudiants qui nous occupent, c'est-à-dire les étudiants en droit, en médecine et en pharmacie, les seules, répétons-le, que renferme notre tableau.

Pour nous rendre mieux compte des phénomènes que nous étudions, nous

avons tracé des cartes pour chacune des spécialités aussi bien à Paris qu'en province.

PARIS. *Étudiants en droit.* — Les départements qui envoient le plus d'étudiants en droit à Paris sont, par ordre décroissant : Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Somme, Nord, Puy-de-Dôme, Yonne, Marne, Seine-et-Marne. A part le Puy-de-Dôme, tous ces départements forment une masse à peu près compacte autour de la capitale.

Étudiants en médecine. — Nord, Seine-Inférieure, Yonne, Aisne, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Manche, Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Puy-de-Dôme. Ici l'on compte, en dehors des départements voisins de Paris, trois départements excen- triques : le Puy-de-Dôme, la Manche et l'Ille-et-Vilaine.

Étudiants en pharmacie. — A part trois départements voisins : Seine-et-Marne, Aisne et Loiret, il vient à Paris des étudiants en pharmacie de départements rela- tivement éloignés, tels que Saône-et-Loire, Nièvre, Manche et Calvados.

PROVINCE. *Étudiants en droit.* — Haute-Garonne, Nord, Hérault, Gironde, Rhône, (Aude), (Aveyron), Isère, Calvados, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle. A part les départements entre parenthèses, l'Aude et l'Aveyron, qui se rattachent à Montpellier, tous les départements cités sont sièges de facultés. Toutefois, la Côte-d'Or et la Vienne, qui sont dans le même cas, ne possèdent qu'un nombre d'étudiants assez faible : Vienne, 52 ; Côte-d'Or, 40.

Étudiants en médecine. — Il n'y a un nombre assez considérable d'étudiants que dans le Nord, l'Hérault, la Gironde, Meurthe-et-Moselle et le Rhône, qui tous sont le siège de facultés ou de facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Étudiants en pharmacie. — Ces étudiants sont en nombre relativement élevé dans le Nord, (le Pas-de-Calais), la Gironde, l'Hérault, le Rhône et Meurthe-et-Mo- selle, qui tous sont le siège de facultés, à l'exception du Pas-de-Calais qui se rat- tache à Lille.

Ces constatations de détail étaient nécessaires pour faire ressortir avec une évi- dence absolue la puissance de rayonnement de la Faculté de Paris, dont l'action se répand sur presque tous les départements français, tandis que les facultés de pro- vince ne rayonnent tout au plus que sur deux ou trois départements voisins.

Dans une dernière carte, nous avons classé tous les étudiants de France d'après leur département d'origine. Les Parisiens sont les plus nombreux : ils atteignent le chiffre de 1,232. Les autres grands centres d'attraction sont : le Nord, qui a dans son orbite le Pas-de-Calais ; la Gironde (qui entraîne la Charente-Inférieure), le Rhône, l'Hérault et Meurthe-et-Moselle. Tous ces départements possèdent plus de 200 étudiants ; ils sont suivis de onze départements qui en possèdent plus de 150.

Enfin, chose singulière, il se trouve que ce sont les départements de l'Est qui, à quelques exceptions près, fournissent le moins d'étudiants, ce sont pourtant ceux où l'instruction primaire est la plus répandue, et qui comptent le moins d'individus ne sachant ni lire ni écrire.

Est-ce qu'il n'y aurait aucun rapport entre le développement de l'enseignement primaire et celui de l'enseignement supérieur ? *Sub judice lis est.*

Nous venons de parler des étudiants qu'on pourrait appeler professionnels, il y a lieu de penser que si l'on n'a pas dénombré à jour fixe les étudiants des facultés de sciences et de lettres, en se contentant de déduire leur nombre de celui des inscriptions, c'est que les cours de ces facultés sont ouverts à tous et que les élèves

des grandes institutions d'ordre supérieur qui sont en dehors de l'Université les suivent assidûment soit pour se préparer au professorat, soit pour se perfectionner dans la carrière des sciences et des lettres. Toussaint LOUTA.

P. S. — Nous croyons devoir ajouter à l'article qui précède deux documents empruntés, ainsi que les tableaux qui nous ont déjà servi, à la *Statistique de l'enseignement supérieur pour 1889*.

Le premier de ces documents fournit le nombre annuel des étudiants, par spécialité, depuis 1871. Ces nombres ne doivent être considérés que comme des moyennes ; ils ont été calculés, en effet, sur la moyenne des inscriptions des 4 trimestres de chaque année ; ils ne résultent pas, par conséquent, comme ceux que nous avons donnés précédemment, d'un recensement direct. Ils s'en rapprochent néanmoins très sensiblement.

Nombre des étudiants des Facultés (1).

ANNÉES.	THÉOLOGIE protestante.	DRUIT.	MÉDECINE.	SCIENCES.	LETTRES.	PHARMACIE.	TOTAL.
1875-1876 . . .	54	5,239	2,629	293	238	846	9,299
1876-1877 . . .	48	5,144	2,804	377	261	958	9,592
1877-1878 . . .	68	4,908	2,838	384	286	904	9,388
1878-1879 . . .	66	4,976	2,922	494	410	1,023	9,891
1879-1880 . . .	73	4,648	3,708	545	576	759	10,309
1880-1881 . . .	80	5,180	3,482	680	800	739	10,961
1881-1882 . . .	89	4,995	3,780	818	1,194	787	11,663
1882-1883 . . .	91	5,232	3,734	923	1,331	817	12,128
1883-1884 . . .	86	5,492	5,156	1,020	1,612	917	14,283
1884-1885 . . .	82	5,456	5,483	1,210	1,864	1,022	15,117
1885-1886 . . .	83	5,736	5,090	1,150	2,017	1,082	15,158
1886-1887 . . .	98	5,323	5,383	1,238	2,068	1,089	15,199
1887-1888 . . .	101	5,152	5,663	1,335	2,358	1,564	16,173

(Non compris les élèves des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.)

Le second document concerne les étudiants femmes.

Depuis un certain nombre d'années, les femmes suivent, et souvent avec succès, les cours de nos facultés, de 1875-1876 à 1887-1888, c'est-à-dire pendant une période de 13 ans, il a été inscrit 262 étudiantes, savoir 207 françaises et 55 étrangères, ainsi réparties par facultés :

	ÉTUDIANTES		TOTAL.
	françaises.	étrangères.	
Droit	1	2	3
Médecine	12	27	39
Sciences	112	18	130
Lettres	81	8	89
Pharmacie	1	»	1
	<u>207</u>	<u>55</u>	<u>262</u>

Sur les 55 étudiantes étrangères, on compte 26 russes, 2 allemandes, 9 anglaises, 2 belges, 1 alsacienne, 9 roumaines et 6 mexicaines.

*
* *

A la suite de l'article qu'on vient de lire, nous sommes heureux de pouvoir publier une note qui nous a été adressée par M. Paul Melon, secrétaire général du

(1) *Statistique de l'enseignement supérieur* (1889), p. 454 et suiv.

Comité de patronage des étudiants étrangers, dont nous avons eu, en commençant, l'occasion de citer le nom.

Cette note fournit des détails intéressants sur la nationalité des étudiants étrangers qui fréquentent l'Académie de Paris. C'est le complément naturel de notre propre travail.

Note de M. Paul Melon sur les étudiants étrangers.

Il ressort des registres des secrétariats des différentes Facultés de l'Académie de Paris, ainsi que de ceux de l'École de pharmacie, que pendant les dix dernières années (1880-1890), 2,002 étudiants étrangers sont venus à Paris faire leurs études, savoir : 580 dans la Faculté de droit, 985 dans celle de médecine, 51 à l'École de pharmacie, 161 dans la Faculté des lettres et 225 dans la Faculté des sciences (1).

Si l'on décompose ces chiffres par nationalité, on voit que les pays qui ont fourni le plus grand nombre d'étudiants sont : l'Empire russe, 449, dont 320 pour la médecine ; la Roumanie, 406, dont 208 pour le droit ; les États-Unis avec 226, dont 197 pour la médecine ; la Turquie avec 187, dont 86 pour le droit et 88 pour la médecine. L'Allemagne ne nous a envoyé en dix ans que 71 étudiants ; l'Angleterre, avec ses populations françaises du Canada et de l'île Maurice, 107 ; la Belgique, ce pays frontière auquel tant de liens dans le passé et le présent nous rattachent, seulement 23 ; l'Égypte, depuis l'occupation anglaise, voit chaque année son contingent diminuer ; des efforts ont été faits par le Gouvernement anglais pour détourner le courant qui, autrefois, se portait du côté de Paris, et l'on peut déjà fixer le moment où l'étudiant égyptien en France ne sera plus, si l'on n'y prend garde, qu'un simple souvenir. Le nombre des étudiants de cette nationalité a été en dix ans de 67, partagés entre la médecine et le droit ; le contingent de la Grèce a été pour la même période de 74. Des pays particulièrement intéressants à cause des vives sympathies qu'ils nourrissent à notre endroit, tels que le Danemark, la Hollande, le Luxembourg, la Serbie, la Suède, il n'est venu : du Danemark que 5 étudiants ; de la Hollande, 13 ; du Luxembourg, 16 ; de la Serbie, 57 ; de la Suède, 5. — Les Facultés les moins fréquentées sont celles des sciences et des lettres, et principalement cette dernière. De 1884 à 1890, la première a reçu 225 étudiants, et la seconde 124.

Il s'en faut de beaucoup que les chiffres qui précèdent donnent une idée complète du nombre des étudiants étrangers qui sont attirés à Paris par l'éclat de notre enseignement et la réputation méritée de nos écoles. Il faudrait pouvoir y comprendre ceux qui, à Paris, fréquentent l'École des sciences politiques, l'École centrale, l'École des mines, l'Institut national agronomique, l'École nationale des beaux-arts, etc., etc. ; puis, hors de Paris, les étudiants qui fréquentent nos Facultés et nos écoles de province. Aix en compte un certain nombre, Nancy également ; Montpellier, grâce à son École de médecine et à son École d'agriculture, bien davantage ; Lyon peut espérer, par suite de ses relations commerciales, se faire une clientèle dans l'Extrême-Orient.

En résumé, la force d'attraction pédagogique de la France, quoique à peu près stationnaire, ainsi que le montre le chiffre des étrangers inscrits annuellement, chiffre qui, de 235 en 1880, s'élève progressivement jusqu'à 246 en 1885, pour descendre graduellement jusqu'à 224 en 1889 ; cette force d'attraction n'est donc pas en péril. N'oublions pas toutefois que bien des pays étrangers ne sont pas nos tributaires qui pourraient le devenir, que bien d'autres le deviendraient s'ils étaient mieux renseignés. Il y a un intérêt national d'ordre politique et économique à répandre notre influence par la diffusion de notre culture scientifique. L'Allemagne y fait de grands efforts et elle y réussit, servie qu'elle est par une organisation admirable et la propagande que font à ce sujet les nombreux nationaux qu'elle compte à l'étranger.

Sous ce rapport, nous sommes dans un état d'infériorité évident ; mais nous possédons aussi des éléments de succès, c'est à nous de nous en servir et de vouloir avec esprit de suite. Le succès est au bout.

1. Pour cette dernière Faculté, les renseignements ne commencent que pour l'année 1884.